

# FICHE PROCEDURE

## Élagage

### REGLES D'EXECUTION

- Réaliser les travaux **entre octobre et avril** (végétation dormante).
- Les résidus de coupe sont **broyés et laissés sur place**.
- Établir un **planning coordonné entre les 2 centres** notamment pour l'utilisation du broyeur.

#### Élagage d'arbres appartenant aux riverains :

Toute intervention doit être précédée d'un contact préalable avec le riverain afin qu'il la réalise lui-même

Les résidus de coupe sont abandonnés sur le terrain du riverain tels quels.

Signaler au chef de centre tout problème avec le riverain lors de la réalisation du chantier.

### ORGANISATION DE CHANTIER

1. Prévenir les collectivités (mairies, CG, aggro, etc...) de l'intervention future sur leur secteur
2. Informer les riverains
3. Informer les naturalistes
4. Prévoir les panneaux de signalisation nécessaires
5. Anticiper l'approvisionnement en carburants : mélange et GNR (tracteur + broyeur).
6. L'ensemble tracteur + broyeur est ramené au centre chaque fois que possible :
7. Sinon, mise en position de sécurité dans un lieu si possible surveillé.

#### 8. Fin de chantier :

- Relever les quantités : **volume traité, tps passé, nb de personnes mobilisées.**
- Mettre à jour **l'état d'avancement**

### MATERIEL

#### Perches élagueuses, tronçonneuses, Tracteur + broyeur

1. Constitution d'un stock de pièces détachées dites d'usure en début d'année.
2. Le parc des outils de coupe est remis à niveau chaque début d'année.
3. Contrôler les perches élagueuses et les tronçonneuses après chaque utilisation
4. Veiller à un affutage régulier des chaînes

### SECURITE

1. Maintenir un téléphone portable sur chaque chantier
2. Présence obligatoire de 2 personnes minimum.
3. Respecter les consignes d'utilisation du broyeur
4. Porter les équipements de protection individuels : lunettes, casques, gants, bottes, etc...
5. Maintenir le balisage de chantier en permanence

# FICHE PROCEDURE

## Enlèvement d'encombres

### REGLES D'EXECUTION

- Réaliser tout au long de l'année
- Intervention sur les **agglomérats d'arbres morts** et sur les **arbres morts isolés**
- Réaliser les travaux dans le **respect des règles environnementales** (nidification, castor, etc...)
- Repérer à l'avance le volume d'encombres à abattre et les sélectionner en fonction des risques
- Évaluer au préalable les **contraintes d'accès**
- **Regrouper** les arbres isolés pour ensuite réaliser un atelier débitage / broyage
- Établir un **planning coordonné entre les 2 centres** pour l'utilisation du broyeur et du camion.

#### Traitement des résidus de coupe :

- Broyage des branches et des troncs de moins de 25cm de diamètre
  - Faible volume de copeaux : abandonnés sur place
  - Gros volume de copeaux : évacuation et utilisation pour recouvrement des filtres
- Débitage des troncs de plus de 25 cm de diamètre en tronçons transportables (2 m) :  
Évacués sur un lieu de dépôt

#### Intervention sur les îles :

- Lorsque l'accès du broyeur et du camion est impossible un recours au brulage peut être envisagé.
- Une analyse et une justification doivent alors être menées
- Prise d'un arrêté municipal dérogeant à l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2002

### ORGANISATION DE CHANTIER

1. Informer les collectivités (mairies, CG, aggro, etc...) de l'intervention future sur leur secteur
2. Informer les naturalistes
3. Prévoir les panneaux de signalisation nécessaires
4. Anticiper l'approvisionnement en carburants : mélange et GNR (tracteur + broyeur).
5. L'ensemble tracteur + broyeur est ramené au centre chaque fois que possible :
6. Sinon, mise en position de sécurité dans un lieu si possible surveillé.

#### 7. Fin de chantier :

- Relever les quantités : **volume traité, tps passé, nb de personnes mobilisées.**
- Mettre à jour **l'état d'avancement**

### MATERIEL

#### **Tronçonneuses, tracteur + broyeur, camion , treuil, câbles, élingues**

1. Constitution d'un stock de pièces détachées dites « d'usure » en début d'année.
2. Le parc des outils de coupe et de treuillage est remis à niveau chaque début d'année.
3. Contrôler les tronçonneuses après chaque utilisation
4. Veiller à un affutage régulier des chaînes (risque accru d'abrasion du au sable)
5. Les câbles ou élingues de traction doivent être vérifiés avant chaque chantier

### SECURITE

1. Maintenir un téléphone portable sur chaque chantier
2. Présence obligatoire de 2 personnes minimum.
3. Respecter les consignes d'utilisation du broyeur
4. Porter les équipements de protection individuels : lunettes, casques, gants, bottes, etc...
5. Maintenir le balisage de chantier en permanence



# **Fiches de procédure « travaux de maintien du niveau de sûreté »**



# Retrait de végétation et de souches dans les ouvrages

## Retrait de la végétation arborée et arbustive

La première étape consiste à débroussailler l'ensemble du talus de la digue à traiter puis, le cas échéant, à abattre les arbres présents sur la digue.

La méthodologie d'intervention ne devra pas porter atteinte à la digue. Aussi, les opérations de débroussaillage ou d'abattage seront réalisées depuis le haut ou le bas de la levée. En cas d'impossibilité, l'intervention devra être réalisée manuellement à l'aide de matériel portatif (débroussailleuse, tronçonneuse) ou de matériel de pente adapté (robot télécommandé).



*Illustration 1: abattage manuel - Mareau-aux-Prés - 2013*



*Illustration 2: abattage manuel Mareau-aux-Prés - 2013*



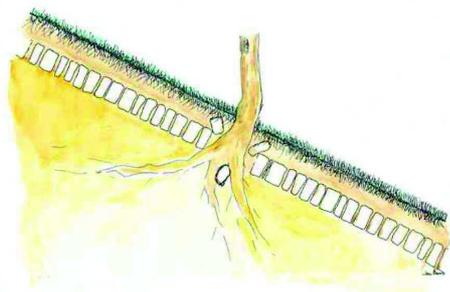
*Illustration 3: débroussaillage télécommandé - Mareau-aux-Prés - 2013*

## Retrait des souches

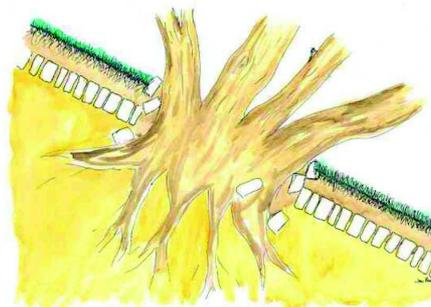
Préalablement au retrait des souches, la terre végétale du talus de la digue sera décapée et stockée sur le talus ou sur une zone dédiée située à proximité.

Le retrait des souches sera réalisé à la pelle mécanique équipée d'une dent de déroctage ou dent ripper. L'objectif est le retrait du maximum de racines dont la ramification tend vers la digue tout en limitant la déstructuration du corps de digue.

Les souches seront ensuite évacuées du site.



*Illustration 4: petite souche*



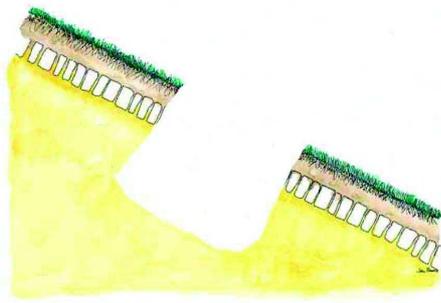
*Illustration 5: grosse souche ou zone concentrée de souches*



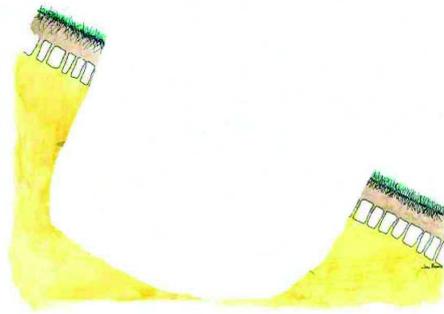
*Illustration 6: terre végétale décapée autour des souches à retirer*



*Illustration 7: retrait d'une souche à l'aide d'une dent de déroctage*



*Illustration 8: excavation après retrait d'une petite souche*



*Illustration 9: excavation après retrait d'une grosse souche ou de souches concentrées*



*Illustration 10: excavation après retrait d'une petite souche*

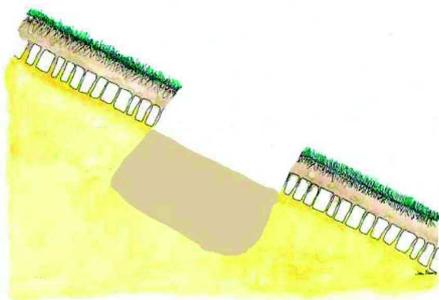


*Illustration 11: excavations après retrait de grosses souches*

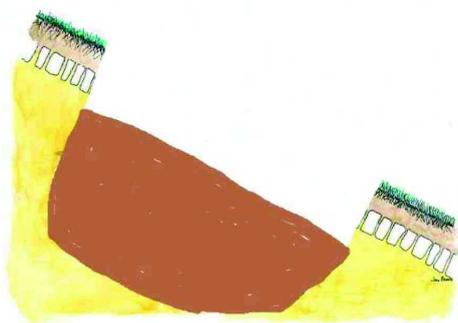
## Comblement des excavations

Une fois la cavité expurgée des racines et des gros cailloux, le trou de la souche sera remis en forme puis compacté à l'aide d'une plaque vibrante montée sur une pelle mécanique.

L'excavation sera ensuite comblée à l'aide d'un matériau similaire au corps de digue (matériaux argileux côté Loire, matériau drainant côté val).



*Illustration 12: comblement excavation petite souche*



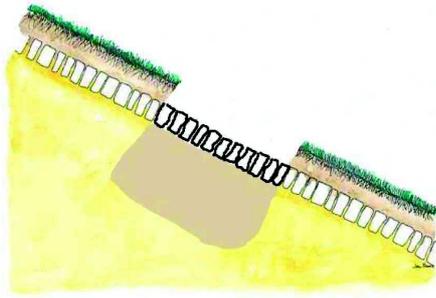
*Illustration 13: comblement excavation grosse souche ou zone de souches concentrées*

Les matériaux seront compactés dans les règles de l'art.

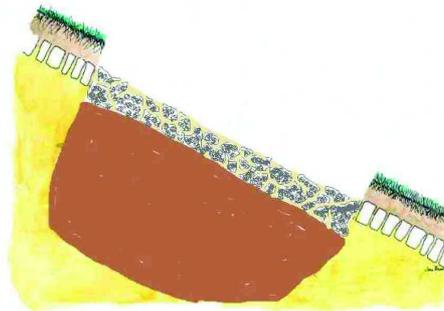
## Réfection du perré

Lorsque le perré a été peu endommagé (petite surface), celui-ci sera remis en état à l'identique à l'aide des pierres préalablement mises de côté.

Pour les souches de grandes tailles ou les zones de souches concentrées qui entraînent une dégradation du perré sur des surfaces importantes, ce dernier sera rétabli à l'aide d'un mélange d'enrochement LMA 10/60 et 45/125. Afin de boucher les interstices restant entre ces enrochements, de la GNT 0/31,5 sera mise en place puis compactée et balayée.



*Illustration 14: réfection perré à l'identique*



*Illustration 15: rétablissement du perré à l'aide d'enrochement et de GNT*



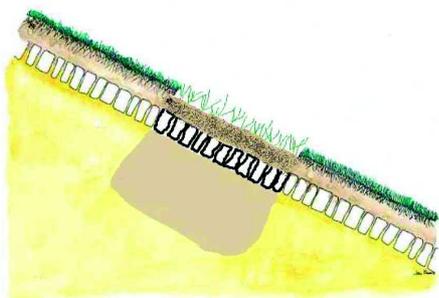
*Illustration 16: reconstitution du perré avec enrochements*



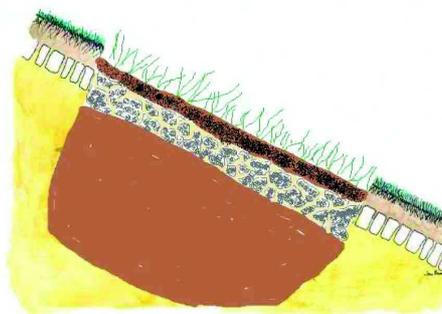
*Illustration 17: perré reconstitué avec enrochement et GNT*

## Remise en état du talus

Après comblement des cavités, la terre végétale sera remise en place sur une épaisseur d'environ 20 cm.



*Illustration 18: remise en état du talus*



*Illustration 19: remise en état du talus grande surface*



*Illustration 20: remise en place de la terre végétale*



*Illustration 21: terre végétale remise en place*

Lorsque de grandes zones ont été traitées, particulièrement côté Loire, le talus sera recouvert d'un géotextile coco anti-érosion ancré à l'aide d'agrafes métalliques afin que la terre végétale remise en place ne soit pas emportée lors d'une montée des eaux de la Loire.

Les lés de toile coco seront posés de l'aval vers l'amont avec un recouvrement de 20 à 50 cm afin que le courant ne les emporte pas.



*Illustration 22: mise en place de toile coco - Mareaux-aux-Prés – octobre 2016*



*Illustration 23: talus avec toile coco - Mareau-aux-Prés - avril 2017*

En fonction de la période des travaux et de la sensibilité environnementale du site, un engazonnement pourra être réalisé à la fin des travaux.

## Comblement de terriers et mise en place de grillage anti-fouisseurs

Les terriers présents dans les digues sont principalement créés par des lapins de garenne. Ponctuellement, il est possible de rencontrer des terriers de renards.

Préalablement aux travaux, des opérations de destruction des animaux présents peuvent être réalisées. Ces interventions peuvent être effectuées par des piégeurs agréés (lapins) ou par un lieutenant de louveterie (lapins, renards).

### Décapage de la terre végétale

Avant intervention sur les terriers, la terre végétale du talus de la digue sera décapée et stockée sur le talus ou sur une zone dédiée située à proximité.

En fonction de la taille de la zone à traiter, le décapage de la terre végétale pourra se faire à la pelle mécanique seule ou combinée avec un bulldozer qui permet d'optimiser les rendements.



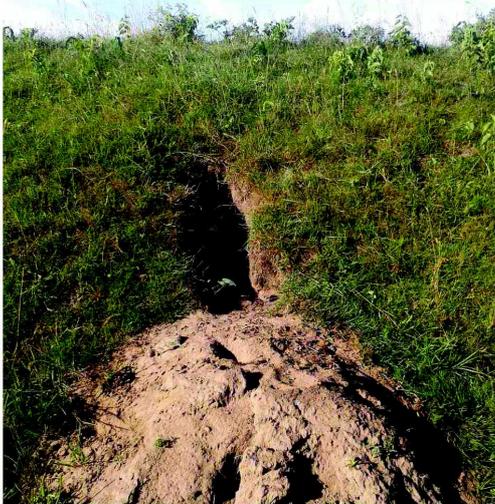
*Illustration 24: décapage de la terre végétale -  
Germigny-des-Prés - 2020*



*Illustration 25: décapage de la terre végétale -  
Beaugency - 2020*

### Comblement des terriers

Afin de combler l'intégralité des terriers, ceux-ci seront préalablement ouverts à la pelle mécanique jusqu'au fond des galeries pour ne laisser aucun conduit dans le corps de digue.



*Illustration 26: terrier dans le talus de la digue - Poilly-lez-Gien - 2014*



*Illustration 27: ouverture des terriers - Poilly-lez-Gien - 2014*

### **Mise en place de grillage anti-fouisseurs**

Dans les zones à forte concentration de terriers, la mise en place d'un grillage anti-fouisseurs peut être réalisée après comblement des terriers afin d'éviter la ré-installation des animaux sur le secteur.

Le talus est alors complètement décapé de la terre végétale et reprofilé le cas échéant.

Le grillage est implanté sur l'ensemble du talus de la digue à traiter et est ancré en pied d'ouvrage. Il est tenu en place par des agrafes métalliques.

Les caractéristiques du grillage sont les suivantes :

- galvanisé classe A
- simple torsion
- maille de 50 mm x 50 mm
- diamètre de 2,7 mm minimum



*Illustration 28: mise en place du grillage anti-fouisseurs - Sandillon - 2017*



*Illustration 29: mise en place du grillage anti-fouisseurs - Germigny-des-Prés - 2020*

## Remise en état du talus

Après comblement des terriers et, le cas échéant, mise en place du grillage anti-fouisseurs, la terre végétale est remise en place sur une épaisseur d'environ 20 cm :

- soit à la pelle mécanique pour les petites surfaces
- soit au bulldozer avec chenillage transversal pour les grandes surfaces. Cette méthode a un rendement plus élevé, assure un meilleur tassement de la terre végétale et évite l'érosion superficielle en cas de pluie importante avant que la végétation herbacée n'est reprise.



*Illustration 30: mise en place de la terre végétale - Sandillon - 2017*



*Illustration 31: mise en place de la terre végétale - Sandillon - 2020*



## Confortement de chemin de service

Afin de permettre la circulation en tout temps des engins d'entretien et des véhicules de surveillance, les chemins de service font l'objet de confortement en matériaux calcaires.

### Préparation de l'assise

L'emprise du chemin de service est nivelée et compactée afin d'obtenir une surface plane.

Le chemin créé devra avoir une largeur utile de 3 mètres et la hauteur de grave mise en place devra être de 0,25 m après compactage.



### Mise en œuvre de géotextile

En fonction de la nature des terrains d'assise, la pose d'un géotextile peut être prévue afin que les matériaux présents ne contaminent pas les granulats calcaires.

### Mise en œuvre de granulats calcaires

En fonction de la nature des terrains d'assise (zone humide notamment) et du type de chemins, la granulométrie est adaptée au projet.

- chemin de service en pied de digue côté Loire : les matériaux devront assurer le passage des engins d'entretien et résister aux montées d'eau de la Loire. Une granulométrie type 80/150 mm est employée.
- chemin de service en pied de digue côté val : les matériaux devront assurer le passage des engins d'entretien et, souvent être implantés sur des terrains humides. Une granulométrie type 80/150 mm est employée.
- chemin de service en crête de digue : les matériaux devront assurer le passage des engins d'entretien et des véhicules légers, notamment pour la surveillance des ouvrages. Une granulométrie plus fine est donc nécessaire. Des graves calcaires non traitées 0/31,5 mm ou 0/80 mm sont utilisées.

La largeur finale des chemins créés sera de 3,00 m.

La couche de granulats sera de 20 cm minimum après compactage et respectera, pour les chemins en crête de digue, une pente transversale d'environ 1 % pour l'évacuation des eaux de surface vers le val.

Les matériaux mis en place seront compactés.



*Illustration 32: mise en place granulats 80/150 mm - Bou  
- 2020*



*Illustration 33: mise en place GNT 0/80 mm -  
Beaugency - 2020*

## Finitions

Après mise en place des matériaux calcaires, les accotements et talus devront être remis en forme.



*Illustration 34: reprise banquette après travaux -  
Beaugency - 2020*



*Illustration 35: reprise talus après travaux - Beaugency  
- 2017*

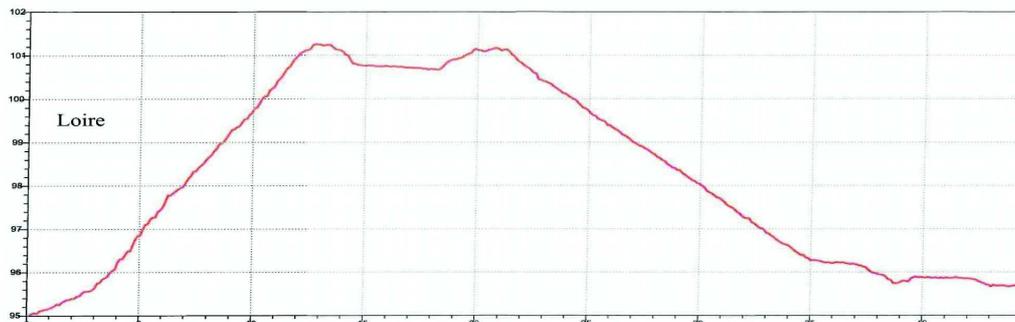
## Arasement des banquettes côté val

Les digues ont fait l'objet d'épaississement côté val avec mise en place d'un massif drainant.

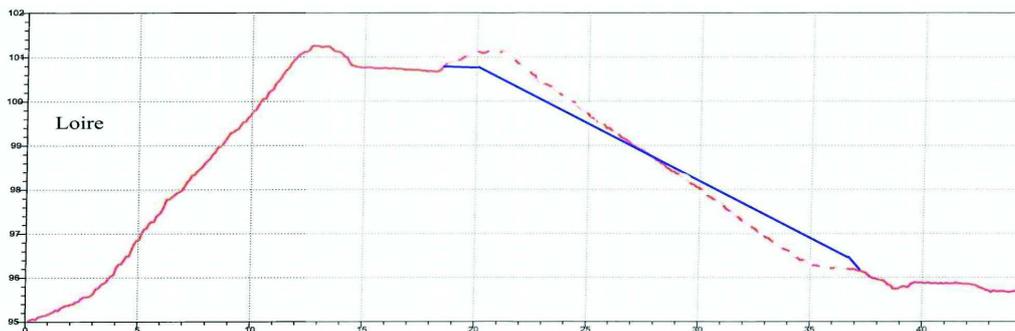
Les matériaux de l'épaississement sont recouverts d'une couche de terre végétale. Les banquettes à araser sont généralement constituées de façon similaire (matériaux drainants + terre végétale).

L'arasement de ces banquettes côté val permet :

- d'améliorer la visibilité du talus côté val depuis la crête de digue dans le cadre de la surveillance des levées en cas de crue,
- de faciliter l'entretien de la végétation en profitant des travaux d'arasement pour enfouir les descentes d'eau permettant d'évacuer les eaux de ruissellement de la chaussée,
- d'améliorer le profil hydraulique de la crête de digue en diminuant la hauteur de l'accotement côté val.



*Illustration 36: profil type avant travaux*



*Illustration 37: profil type après travaux*

## Décapage de la terre végétale

La première étape consiste à décaper la terre végétale du talus de la digue et de la stocker sur le talus ou sur une zone dédiée située à proximité.

En fonction de la taille de la zone à traiter, le décapage de la terre végétale pourra se faire à la pelle mécanique seule ou combinée avec un bulldozer qui permet d'optimiser les rendements.

De plus, pendant cette étape, les descentes d'eau en béton (cunettes) sont démontées et retirées du talus.



*Illustration 38: décapage de la terre végétale - Sully-sur-Loire - 2017*



*Illustration 39: décapage de la terre végétale - Darvov - 2019*

## Mise en place d'un géotextile

La surface du filtre granulaire est recouverte d'un géotextile de filtration avant mise en place des remblais excédentaires.



*Illustration 40: géotextile mis en place sur le filtre drainant - Sully-sur-Loire - 2017*

## Arasement de la banquette et régalage des matériaux

La banquette est arasée en maintenant un accotement d'1,5 m à 2 m. Les matériaux excédentaires sont régalés sur le talus jusqu'au filtre granulaire inclus.

Cette méthodologie permet d'obtenir une pente du talus uniforme et évite l'évacuation des matériaux.



*Illustration 41: reprofilage du talus - Guilly - 2019*



*Illustration 42: reprofilage du talus - Guilly - 2019*

## Remise en place de la terre végétale

La terre végétale préalablement stockée est ensuite remise en place sur l'ensemble du talus et sur une épaisseur d'environ 20 cm.

L'ensemble du talus est ensuite chenillé transversalement au talus de la digue afin d'assurer un meilleur tassement de la terre végétale et éviter l'érosion superficielle en cas de pluie importante avant que la végétation herbacée n'ait repris.

En fonction de la période d'intervention, un enherbement hydropulsée peut être réalisé afin de faciliter la remise en place de végétation sur le talus.



*Illustration 43: remise en place de la terre végétale - Sully-sur-loire - 2017*



*Illustration 44: chenillage de la terre végétale - Darvov - 2019*

## Traitement des descentes d'eau

Après remise en place de la terre végétale, les descentes d'eau sont rétablies et busées à l'aide d'un tuyau PVC CR8, diamètre 160 (diamètre généralement constaté).

Les pourtours de la descente d'eau feront l'objet d'un retrait de la terre végétale avec mise en stock provisoire à proximité.

Le titulaire réalisera une tranchée de 50 à 80 cm de profondeur dans le talus de la digue afin de mettre en place le tuyau PVC CR8, diamètre 160. S'agissant d'une digue, il ne sera pas mis en place de lit de pose.

Le tuyau sera ensuite recouvert à l'aide des matériaux extraits de la tranchée.

La terre végétale, préalablement mise en stock, sera régalée sur le talus.

Lorsqu'il n'y a pas de regard en tête de descentes d'eau, il en sera installé un disposant d'une grille 250 kn avec auto-verrouillage. Le regard sera scellé afin d'assurer sa mise en place.



*Illustration 45: descente d'eau PVC*



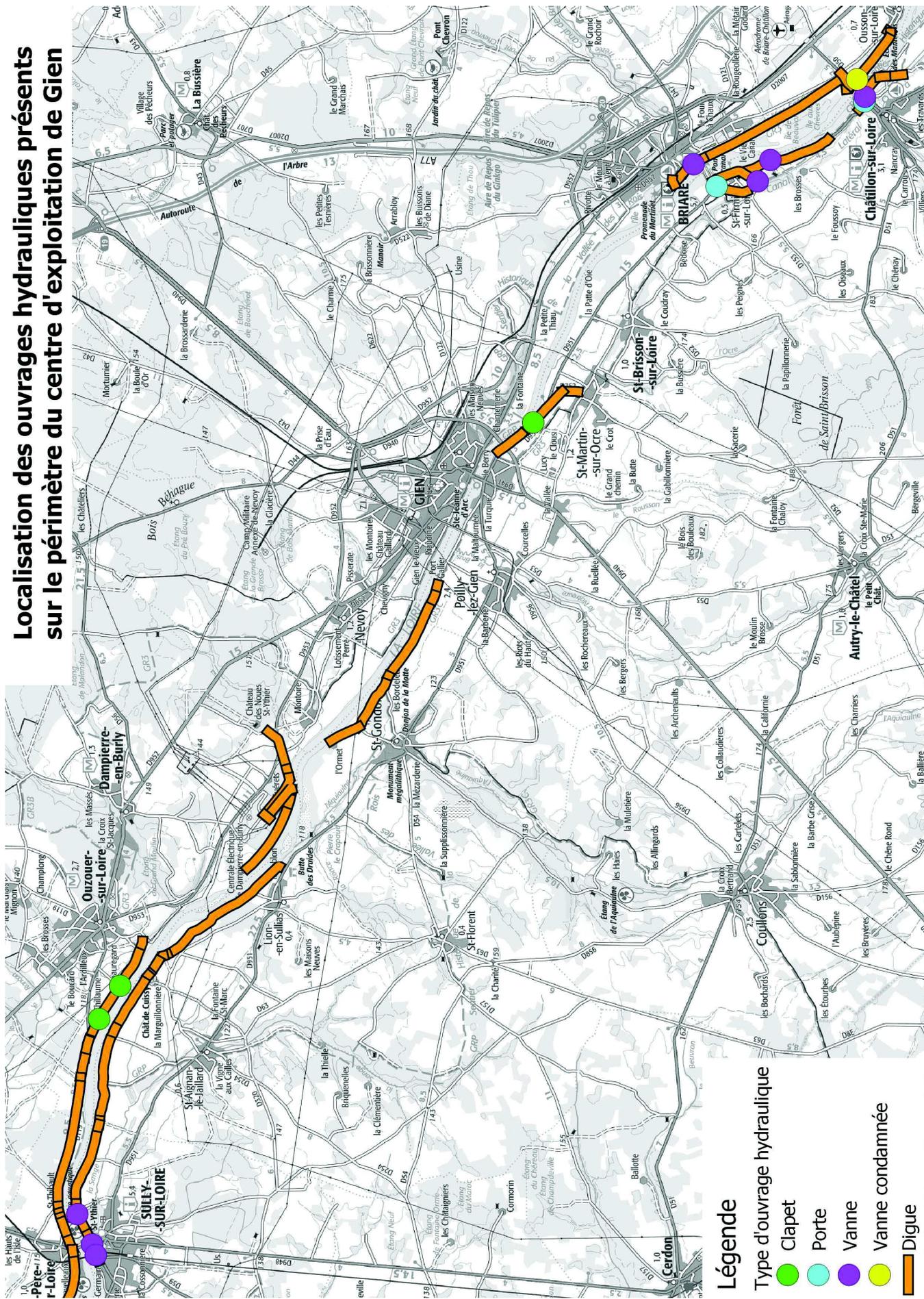
*Illustration 46: regard mis en place en crête de digue*



*Illustration 47: mise en place descente d'eau - Guilly - 2019*

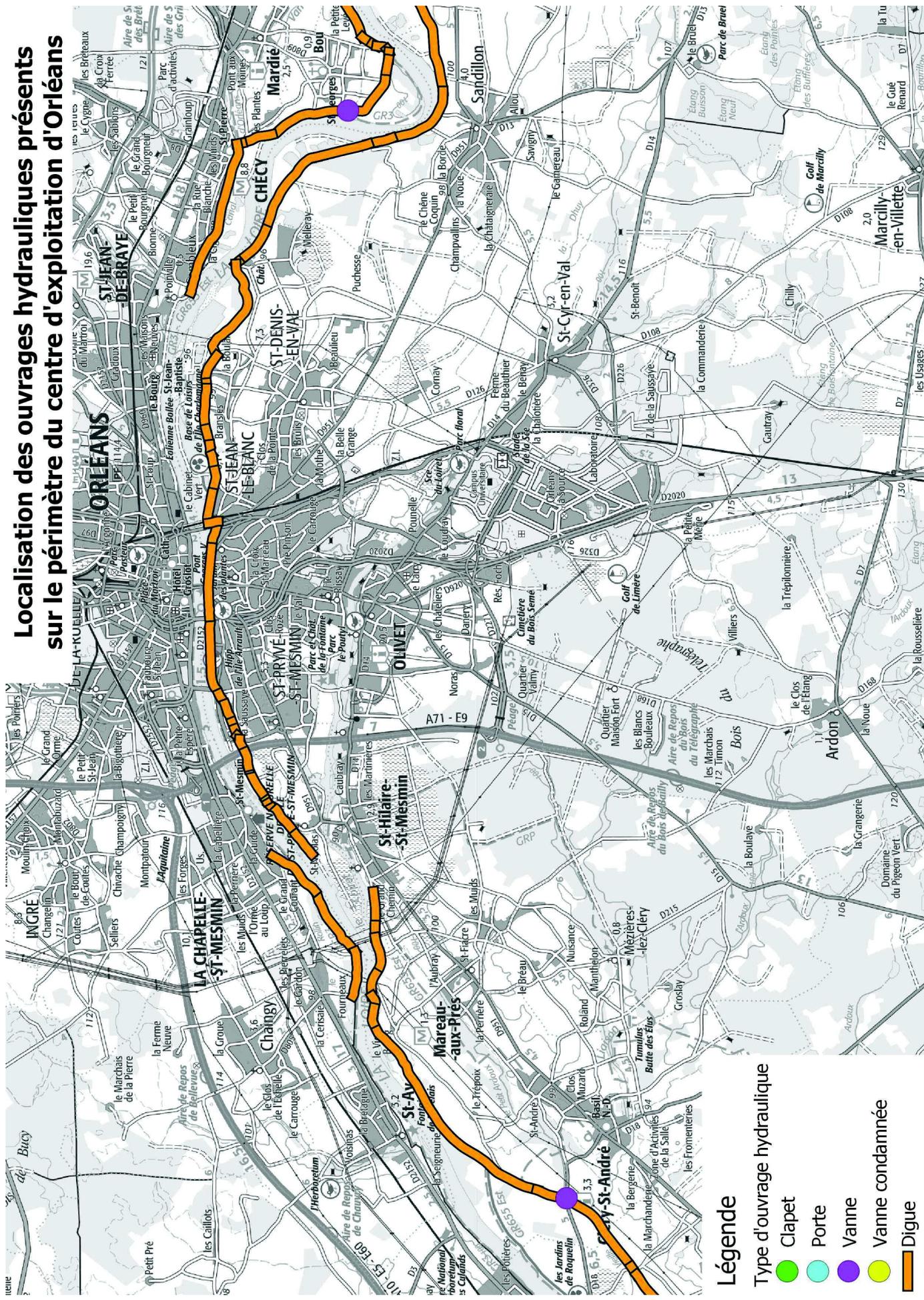
# **Cartographie des ouvrages hydrauliques gérés par la DDT**

# Localisation des ouvrages hydrauliques présents sur le périmètre du centre d'exploitation de Gien



- ### Légende
- Type d'ouvrage hydraulique
  - Clapet
  - Porte
  - Vanne
  - Vanne condamnée
  - Digue

# Localisation des ouvrages hydrauliques présents sur le périmètre du centre d'exploitation d'Orléans



## Légende

- Type d'ouvrage hydraulique
- Clapet
  - Porte
  - Vanne
  - Vanne condamnée
  - Digue



**Cahier des ouvrages hydrauliques  
gérés par la DDT  
(cf document annexe)**



# Fiche type EISH



**Fiche de DECLARATION  
d'événement important pour la sûreté hydraulique (EISH) d'une digue**

<b>Nom de l'ouvrage</b>			
<b>Commune(s)</b>			
<b>Classe de l'ouvrage</b>		<b>N° SIOUH</b>	
<b>Propriétaire / gestionnaire</b>			
<b>Date de rédaction</b>			
<b>Rédacteur</b>			
<b>Relecture effectuée le</b>		<b>Par</b>	
DESCRIPTION DE L'ÉVÉNEMENT			
<u>Date de l'EISH (ou si elle n'est pas connue, date de sa constatation) :</u>			
<u>Lieu :</u>			
<u>Localisation GPS (latitude / longitude) des tronçons d'ouvrages concernés :</u>			
<u>Événement constaté par :</u>			
<u>Description :</u>			
<u>Conséquences :</u>		Types de conséquences (cocher la ou les cases concernées) :	
		<input type="checkbox"/> blessures graves ou décès <input type="checkbox"/> dégâts matériels / érosion <input type="checkbox"/> inondation de la zone protégée <input type="checkbox"/> mise en cause de la capacité de la digue à résister à une nouvelle crue	
<u>Mesures immédiates prises :</u>			
<b>Proposition de classement:</b>	<b>Jaune</b> <input type="checkbox"/>	<b>Orange</b> <input type="checkbox"/>	<b>Rouge</b> <input type="checkbox"/>
<u>Justification :</u>			

**Fiche d'ANALYSE  
d'événement important pour la sûreté hydraulique (EISH) d'une digue**

<b>Date de l'EISH</b>			
<b>Nom de l'ouvrage</b>			
<b>Commune(s)</b>			
<b>Classe de l'ouvrage</b>		<b>N° SIOUH</b>	
<b>Propriétaire / gestionnaire</b>			
<b>Date de rédaction</b>			
<b>Rédacteur</b>			
<b>Relecture effectuée le</b>		<b>Par</b>	

**ANALYSE DES CAUSES ET RETOUR D'EXPERIENCE**

<p><b>Types de causes / circonstances</b> (cocher les cases concernées) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> crue « normale » (inférieure à la crue de protection)</li> <li><input type="checkbox"/> crue « exceptionnelle » (supérieure à la crue de protection)</li> <li><input type="checkbox"/> érosion interne (digue ou fondation)</li> <li><input type="checkbox"/> surverse</li> <li><input type="checkbox"/> fontis</li> <li><input type="checkbox"/> chute d'arbres</li> <li><input type="checkbox"/> autres mécanismes de rupture</li> <li><input type="checkbox"/> travaux (en cours ou en préparation)</li> <li><input type="checkbox"/> non-respect de consignes (dans le cas d'ouvrages batardables ou de déversoirs vannés)</li> <li><input type="checkbox"/> géologie (couches érodables, paléo-chenaux...)</li> <li><input type="checkbox"/> ouvrages traversants (conduite, galerie...)</li> <li><input type="checkbox"/> accident de circulation</li> </ul>	<p>Préciser les composants concernés de l'ouvrage et les modes de défaillance rencontrés (possibilité de joindre un rapport d'analyse des causes) :</p>
--	---

**Retour d'expérience / Enseignements tirés / Mesures prises ou envisagées :**

# **Plan de surveillance des levées (cf document annexe)**



# Extrait registre des digues



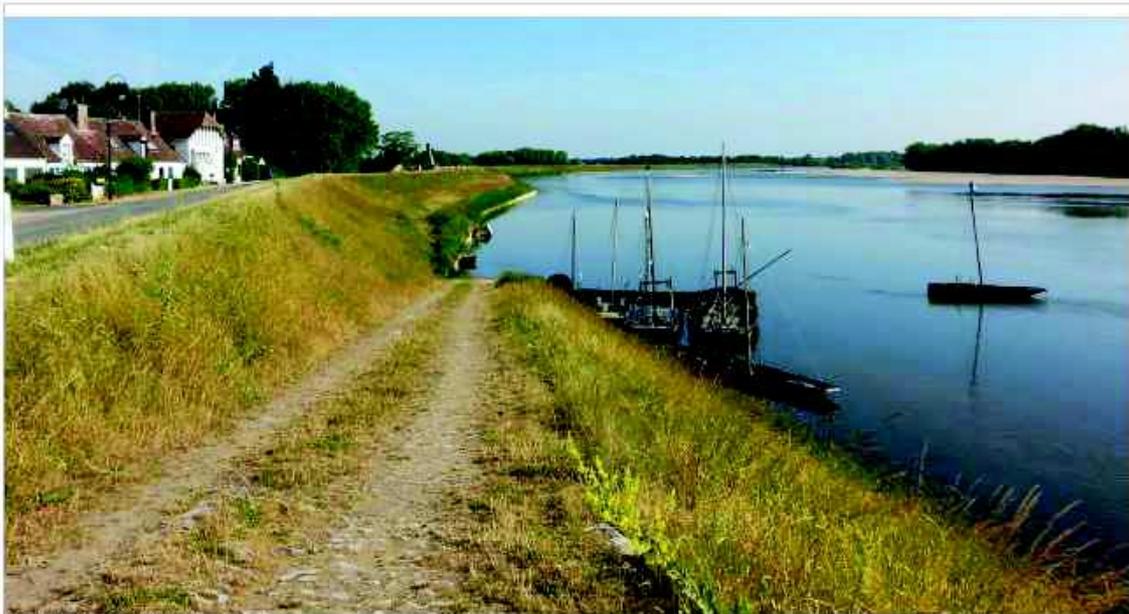


PRÉFET DU LOIRET

Direction Départementale des Territoires du Loiret

Service Loire Risques Transports / Pôle Loire

**REGISTRE  
DES DIGUES DE LA LOIRE DANS LE LOIRET  
ANNÉE 2020**



Crédit photo : DDT du Loiret

Alimenté tout au long de l'année par le pôle Loire le : <b>Le chef du pôle Loire</b>	Validé pour l'année par le Service Loire, risques, transports le : <b>Le chef du service Loire, risques, transports,</b>
--	--

9 24 février au 1 <sup>er</sup> mars 2020	Conditions météo particulières Et conditions hydrologiques	Débit à Gien globalement en hausse compris entre 228 et 364 m³/s			
10 2 au 8 mars 2020	Conditions météo particulières Et conditions hydrologiques	Val	Date	Activités	
	Activités CEG	Secteur Gien		Entretien fauchage manuel escaliers	
		Gien / Briare / Sully		VTA	
		Saint-Firmin	semaine	Ramassage encombrés	
		Orléans	24/02/20	Ramassage d'encombrés sur le Duit St Charles	
		Ardoux	25/02/20	Élagage manuel (200m) – BR62D-BR63D	
		Secteur aval	26/02/20	Tournée secteur	
		Orléans	semaine	OPR travaux de reprofilage du talus de Jargeau (amont mur du Cordon)	
	Activités CEO	Ardoux	semaine	Poursuite des travaux de mise en place de grillage anti-fouisseurs – Beaugency – entre BR73D+250M et Pont du Guidon	
		Débit à Gien en hausse compris entre 340 et 854 m³/s			
		Val	Date <td data-bbox="223 994 370 1160">Activités</td>	Activités	
		Sully/ Ouzouer	02/03/20	VTA	
		Ouzouer	du 3 au 6/03/20	VTA	
		Châtillon sur Loire	07/03/20	Fermeture de la Vanne du RD 50 à 18.53 suite à montée d'eau	
		Saint-Firmin	semaine	ramassage d'encombrés	
	Activités CEO	Tous	02/03/20	Tournée secteur recensement arbres tombés suite coup de vent	
		Tous	03/03/20	Retrait des sujets tombés suite au coup de vent sur l'ensemble des secteurs	
		Bou	03/03/20	Ramassage encombrés	
		Bouverie	04/03/20	Ramassage encombrés	
		Ardoux	semaine	Fin des travaux de mise en place de grillage anti-fouisseurs – Beaugency – entre BR73D+250M et Pont du Guidon	
		Débit à Gien entre 854 m³/s et 415 m³/s			
		Conditions météo particulières Et conditions hydrologiques	Val	Date	Activités
11 9 au 15 mars 2020	Activités CEG	Châtillon sur Loire	09/03/20	ouverture de la Vanne du RD 50 à 15.30	
		Val d'Orléans	10 et 11/03/20	VTA	
		Saint-Firmin	semaine	ramassage encombrés	
		Val d'Ouzouer	13/03/20	ratissage trous de sanglier à St. Benoit	
		Baulle	semaine	Ramassage encombrés sur Les Mauves	
		Orléans	12/03/20	VTA BR17D-BR22D (déversoir de Jargeau)	
		Siège		RAS	